



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement RU.03.2011.03 modifiant le règlement de lotissement.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui en suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mai 2023, le conseil municipal a donné l'avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.03.2011.03 intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RU.03.2011.03 modifiant le Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et aux voies de circulation

Entre autres, ces modifications consistent à :

- modifier les dispositions applicables aux modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels afin de clarifier la distinction entre le « terrain » et le « site » ;
- ajouter des types d'opérations cadastrales exemptées d'une contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels lorsque l'opération cadastrale n'entraîne aucune augmentation du nombre de lots, lorsque la Municipalité acquiert un lot ou lorsque la Municipalité est propriétaire du lot et lorsque l'opération cadastrale vise un lot appartenant à un établissement scolaire ou d'enseignement au sens de la *Loi sur l'instruction publique* ou de la *Loi sur l'enseignement privé* ;
- ajouter des critères d'évaluation d'une demande de report de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;
- corriger une coquille à l'article 4.1.4 sur la pente des rues ;
- ajouter d'autres options pour les rues se terminant en impasse, soient le « T de virage » ou la « tête de pipe ».

Ce projet de règlement concerne des dispositions visant l'ensemble de la Municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 7 juin 2023 à 18 h 45** à l'hôtel de ville de la Municipalité de Mille-Isles, située au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, Québec.

Au cours de cette assemblée, la Municipalité expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. De plus, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions concernant le projet de règlement numéro RU.03.2011.03 à la direction générale par courriel à questions@mille-isles.ca, avant ou après la consultation.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de la Municipalité de Mille-Isles, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30, ou sur le site Internet de la Municipalité de Mille-Isles.

Donné à Mille-Isles, ce 30^e jour de mai 2023.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier